

affection et leurs intérêts. De ce nombre il faut mettre M. de Cazes, l'un de nos honorables députés législatifs, homme d'un grand sens, et habile à interpréter par ses écrits la justesse de sa pensée. La presse vient de louer généralement une lecture publique que ce Monsieur vient de donner à Québec. Dans ce travail qu'on ne peut assez louer, le judicieux auteur admet, quoique assez nouvellement établi dans le pays, où il y prospère au milieu des champs qu'il y cultive, que la vocation terrestre de la masse des canadiens, est bien vraiment l'agriculture. Il ne lui a fallu que peu d'observation et d'expérience pour se mettre pleinement au fait de cette vérité; tandis que parmi nous tant d'esprit ignorent, ou hésitent encore sur ce point capital. Il faut lire cette lecture, publiée dans le *Courrier du Canada* du 6 courant, pour se faire une idée juste des excellentes vues de l'auteur. Après quoi, il faut, à part soi, l'en remercier et faire connaître son œuvre tant et plus, afin d'augmenter le nombre des amis de l'agriculture et des vrais amis du peuple. En outre, la question est traitée, par M. de Cazes, à l'état pratique: tout le monde peut donc y atteindre; c'est un grand mérite de plus ajouté à tous les autres.

Un autre document, intéressant à un haut point l'agriculture, et que presque toute la presse a loué avec raison, sans s'occuper des idées exclusives des partisans politiques de côté ou d'autre, a été le rapport du ministère de l'agriculture. On y voit développé bien des motifs d'espérer que la question agricole fera de plus en plus son chemin à travers mille obstacles politiques et autres qu'elle a encore à franchir. Mais l'esprit public est tel aujourd'hui en sa faveur que les obstacles politiques et autres auront à compter avec cet esprit avant de passer outre et de lui nuire comme par le passé. Ce sera un grand bien: car les tyrannies, de quelque couleur qu'elles se parent, sont toujours à craindre. Aux bons esprits et aux cœurs fermes de les déjouer.

Puisque nous en sommes sur l'agriculture et les moyens de l'activer et de la mettre de plus en plus en estime, il faut dire que la saison, quoique peu avancée, se montre assez favorable à l'ensemencement des terres. Espérons toutefois qu'il n'en sera pas tout à-fait comme l'an dernier, où la sécheresse trop prolongée du printemps a opéré de bien fâcheux résultats.

À côté de l'agriculture et du commerce intérieur qui ont leur point de départ et leurs premiers motifs d'espérer dans la saison du printemps, c'est l'occasion aussi de parler de nos pêcheries. Si M. De Cazes a bien parlé sur l'organisation de l'agriculture, M. Lemoine, l'auteur de l'histoire naturelle de nos oiseaux, a aussi fait un excellent et long travail sur les pêcheries du Canada. La question y est traitée sous toutes ses faces, dans son sens pratique aussi bien qu'au point de vue littéraire. Plus cette source de richesse, ajoutée à tant d'autres que la divine Providence a jetées à pleines mains sur toute la surface de notre beau pays, comme l'observe si justement M. De Cazes, sera exploitée par les Canadiens, plus Dieu bénira un pays où l'on a l'intelligence de ses bienfaits; et plus

aussi le peuple qui a cette intelligence aura droit de compter sur la bonté de Dieu dans tous ses besoins; car il a été dit: *aide-toi, le ciel t'aidera.*

Resteront nos richesses de l'intérieur de notre sol, nos mines de tout genre que des compagnies américaines achètent et exploitent malheureusement au détriment des intérêts canadiens. Il peut y avoir, dans le moment, quelques raisons d'excuser un tel détrimement; mais c'est un malheur qu'il importe grandement de conjurer au plus tôt. Voyez là-dessus ce que dit M. De Cazes avec une justesse et une raison incontestable.

Notre Parlement, dans le moment, s'occupe, on peut dire, d'affaires de famille. Cependant, dans l'intérêt général et pratique on doit constater que plusieurs bonnes mesures suivent leur cours ordinaire et arriveront à bonne fin. Quelques-unes n'obtiennent point à la vérité tout le succès désirable, tel que la loi sur l'usure, par exemple, qui n'a pu être limitée dans son taux d'intérêt au juste point que réclamait la voix publique. Ainsi, à peu près, il en a été de la loi sur l'exécution des criminels. Elle a subi un échec dans le Conseil Législatif, malgré l'opposition habile et sérieuse de quelques honorables membres. Cependant, puisse la chose être vraie! on nous dit, à l'heure même, que cette loi a été rejetée à sa troisième lecture, et que l'exécution des criminels continuera d'être publique pour les bons motifs qui ont existé de tout temps. Si notre société est déjà trop gâtée pour ignorer ces motifs, et si certains amis du progrès, ennemis de ce qu'ils appellent le "*statu quo*," les ignorent aussi, et les condamnent *ipso facto*, cela ne tient à rien auprès du législateur et des autorités chargées du soin de sauvegarder les vrais intérêts de la société. Et tout esprit juste et sainement instruit doit se ranger de ce côté.

L'ouverture de la navigation a eu déjà ses tristes événements. Le *stamer* de la ligne canadienne, l'*Anglo-Saxon*, a subi un affreux naufrage avec perte de près de 150 vies et de toute sa cargaison. Cette ligne s'est distinguée par ses nombreux malheurs. Trouvera-t-on le moyen d'y parer, ou sera-t-on forcé de renoncer à cette voie de communication? Toujours est-il temps plus que jamais d'aviser.

Outre le projet de loi relatif à la tempérance dont nous parlions dans la précédente *Quinzaine*, une autre mesure analogue ayant pour but de s'opposer à la vente des liqueurs frelatées, a été discutée en Chambre et est en voie de progrès. Si ces deux essais devenaient lois et obtenaient en pratique une exécution ferme et sûre, l'intempérance, dans ces deux grandes ruines de l'âme et du corps, y trouverait deux excellents moyens d'affaiblissement et peut-être d'extinction complète. On doit donc espérer que nos législateurs bien intentionnés s'emploieront volontiers à faire triompher ces deux bons essais de législation. Les boissons falsifiées sont doublement funestes. Elles enlèvent et détériorent la santé: elles minent donc à la fois les forces de l'esprit et celles du corps.

On annonce une émigration plus nombreuse que